

PÔLE ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

POLE ATTRACTIVITE & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Les chiffres des acteurs économiques du territoire en 2022

En 2022, la Communauté de Communes Senlis Sud Oise rassemble 3245 établissements tous secteurs confondus dont 1 459 entreprises individuelles, soit 361 entreprises (créations ou installations) de plus que l'année 2021.

Parmi les acteurs économiques, il y a eu 355 créations soit une augmentation de 5.65% par rapport à l'année précédente et un taux de créativité territoriale de 10.94%. Ces chiffres positifs ne reflètent pas, en réalité, le dynamisme de l'année 2021 (+55%).

Seule la tendance pour un choix de statuts « Très Petite Entreprise » ou micro-entreprise en nom propre (dites également « individuelle ») reste très

forte pour plus de la moitié (52.2%) tandis que le statut sociétaire stagne à 45% des créations.

Il y a, ici, une réelle interrogation éco-sociétale à mener sur la prépondérance à ce statut particulier. Ce dernier ne protège pas le créateur d'entreprise (ou si peu), ne crée pas d'emploi (sauf, généralement, celui du porteur de projet) et rapporte peu de richesse locale (fiscalité forfaitaire).

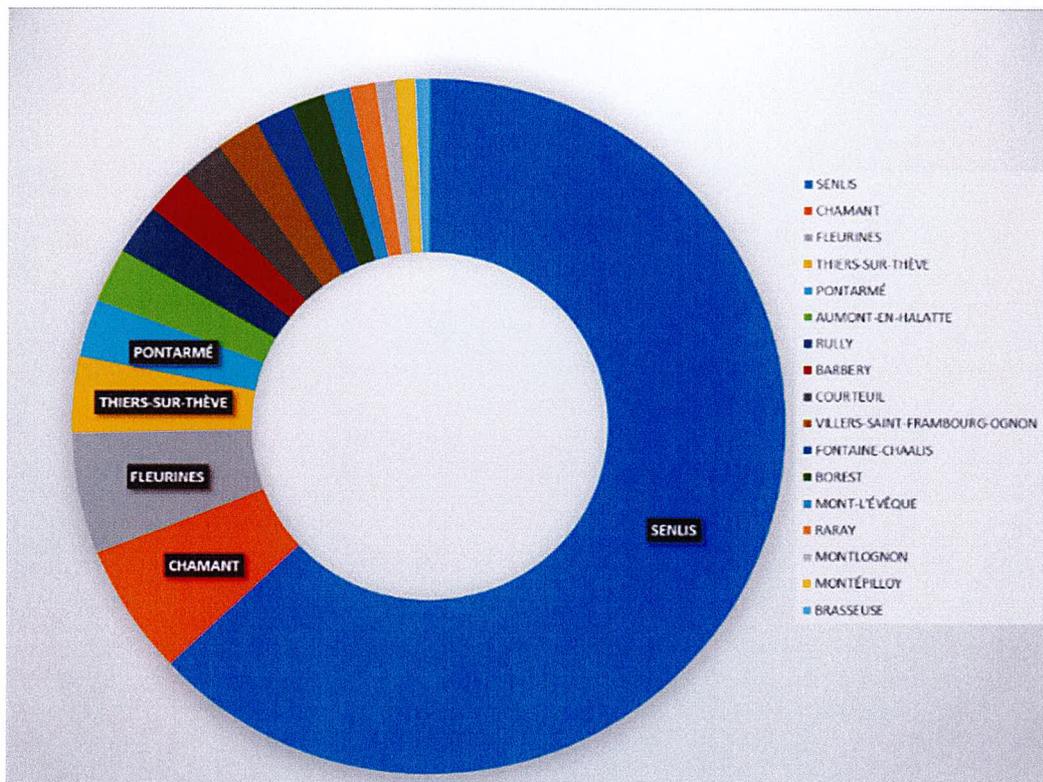


Figure 1 Nombre acteurs économiques par communes 2022

Par ailleurs, il s'agit d'une propension régionale identifiée par le Conseil Régional lors du diagnostic pour la création du nouveau Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation. La Région Hauts de France

s'interroge sur l'avenir de ce tissu économique et proposera de nouvelles actions pour l'accompagnement des créateurs ou la reprise d'entreprises.

évolution des effectifs des entreprises	2021	2022	POIDS en %
AUMONT-EN-HALATTE	75,5	87,5	0,85%
BARBERY	610	609,5	5,92%
BOREST	55	61	0,59%
BRASSEUSE	109	115	1,12%
CHAMANT	807	791,5	7,68%
COURTEUIL	65,5	85,5	0,83%
FLEURINES	464,5	555	5,39%
FONTAINE-CHAALIS	76	77	0,75%
MONTÉPILLOY	35	37,5	0,36%
MONT-L'ÉVÊQUE	45	42,5	0,41%
MONTLOGNON	45,5	37	0,36%
PONTARMÉ	98	127	1,23%
RARAY	56,5	66	0,64%
RULLY	86	88,5	0,86%
SENLIS	7 425,00	7 284,00	70,69%
THIERS-SUR-THÈVE	143	162,5	1,58%
VILLERS-SAINT-FRAMBOURG-OGNON	73,5	76,5	0,74%
Ensemble	10 270	10 303,50	

Figure 2 Ventilation des effectifs par commune

Dès lors, l'évolution moindre en 2022 de l'effectif salarial, estimé à 10 303 personnes déclarées sur le territoire de la CCSSO dont plus de 70% est basé à Senlis, semble cohérent.

Nous regrettons une augmentation sévère du nombre de disparitions d'entreprises avec :

- ✓ La perte de 166 établissements (principalement des entreprises individuelles pour des radiations) ;
- ✓ 5 redressements judiciaires ;
- ✓ 19 liquidations judiciaires.

Durant l'année 2022, le Tribunal de Commerce de Compiègne a appelé à la vigilance de toutes les parties prenantes du Développement Economique, institutionnelles ou non, sur des chiffres de procédures collectives qui pourraient s'envoler durant 2022/2023.

Il est possible que certaines entreprises, créées en 2020/2021 par effet d'aubaine ou de palliatif à la perte d'un emploi, ne rencontrent pas le succès qu'elles avaient espéré ou que le gérant ait retrouvé un poste salarié.

Par ailleurs, des entreprises qui avaient bénéficié de diverses exonérations ou de prêts garantis ne sont plus soutenues par l'Etat, dorénavant. Il s'agirait alors d'un effet de correction.

2022	Présentielle	Productive	Total	POIDS Total en %
AUMONT-EN-HALATTE	26	56	82	2,53
BARBERY	30	39	69	2,13
BOREST	21	29	50	1,54
BRASSEUSE	8	14	22	0,68
CHAMANT	127	69	196	6,04
COURTEUIL	23	43	66	2,03
FLEURINES	98	85	183	5,64
FONTAINE-CHAALIS	27	31	58	1,79
MONT-L'ÉVÊQUE	20	19	39	1,2
MONTÉPILLOY	8	20	28	0,86
MONTLOGNON	13	16	29	0,89
PONTARMÉ	54	34	88	2,71
RARAY	12	26	38	1,17
RULLY	24	51	75	2,31
SENLIS	1165	879	2044	62,99
THIERS-SUR-THÈVE	57	56	113	3,48
VILLERS-SAINT-FRAMBOURG-OGNON	24	41	65	2
Total	1737	1508	3245	100

Figure 3 - Ventilation des acteurs économiques par sphère et par commune 2022

Rappel

L'INSEE définit les sphères économiques présentielle et productive de la manière suivante :

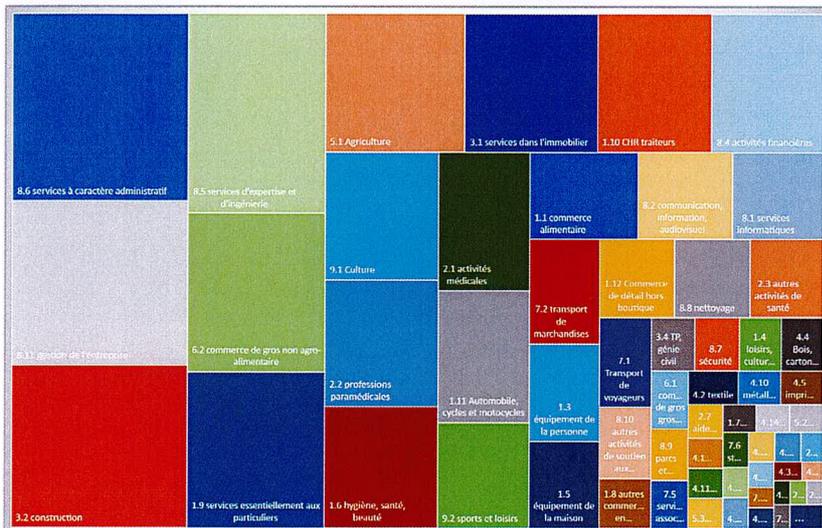
- Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.
- Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

Pour l'année 2022, il y a un net changement de tendance locale par rapport à 2021, principalement dû à un ralentissement général sur les chiffres économiques régionaux, voire nationaux.

Toutes les aides d'Etat ou droits au report des charges sociales s'éteignent les uns après les autres. Les prêts d'Etat Garantis commencent à échoir selon les secteurs d'activité ou les modes de contrats.

De plus, identifiée dès 2021, vient s'ajouter l'inflation touchant les matières premières et les transports que la guerre en Ukraine exacerbe. Toutes les sphères économiques sont dorénavant impactées.

Au regard des chiffres du territoire, l'économie territoriale reste plutôt présente, c'est-à-dire qu'elle se tourne vers l'intérieur de son périmètre administratif pour être au service d'elle-même. Il sera nécessaire d'observer si cela n'entraîne pas l'installation d'une atonicité territoriale.



8.6 services à caractère administratif	7,86%
8.11 gestion de l'entreprise	6,87%
3.2 construction	6,78%
8.5 services d'expertise et d'ingénierie	6,66%
6.2 commerce de gros non agro-alimentaire	5,27%
1.9 services essentiellement aux particuliers	5,18%
5.1 Agriculture	4,59%
3.1 services dans l'immobilier	4,47%
1.10 CHR traiteurs	3,82%
8.4 activités financières	3,70%
9.1 Culture	3,42%
2.2 professions paramédicales	3,39%
1.6 hygiène, santé, beauté	3,24%
2.1 activités médicales	3,05%
1.11 Automobile, cycles et motocycles	2,90%
9.2 sports et loisirs	2,31%
1.1 commerce alimentaire	2,28%
8.2 communication, information, audiovisuel	1,97%
8.1 services informatiques	1,88%
7.2 transport de marchandises	1,79%
1.3 équipement de la personne	1,66%
1.5 équipement de la maison	1,48%
1.12 Commerce de détail hors boutique	1,42%
8.8 nettoyage	1,42%
2.3 autres activités de santé	1,36%
7.1 Transport de voyageurs	1,11%
8.10 autres activités de soutien aux entreprises	0,89%
1.8 autres commerces en boutique	0,62%
3.4 TP, génie civil	0,55%
8.7 sécurité	0,55%
1.4 loisirs, culture, sports	0,52%
4.4 Bois, carton, papier	0,52%
6.1 commerce de gros agro-alimentaire	0,52%
8.9 parcs et jardins	0,46%
7.5 services associés au transport	0,43%
4.2 textile	0,40%
4.10 métallurgie et mécanique	0,34%
4.5 imprimerie	0,34%
2.7 aide à domicile	0,28%
4.1 artisans et industries agro-alimentaires	0,25%
4.11 électricité, électronique	0,25%
5.3 traitement des déchets, recyclage	0,25%
1.7 biens d'occasion	0,22%
4.14 meubles	0,22%
5.2 énergies	0,22%
7.6 stockage	0,22%
4.12 fabrication d'équipements	0,18%
4.15 bijoux	0,18%
4.19 installation de structures et équipements	0,18%
4.9 pierre et autres produits minéraux non métalliques	0,18%
2.8 accueil des enfants ou adolescents, crèches	0,15%
4.17 autres fabrications	0,15%
4.3 Cuir, maroquinerie	0,12%
4.6 chimie	0,12%
7.4 déménagement	0,12%
2.4 ambulances	0,09%
2.9 action sociale spatiale	0,09%
4.7 plastique	0,09%
7.3 location de camions	0,09%
2.5 hébergement pour personnes âgées	0,03%
2.6 hébergement social	0,03%
3.3 location de matériels pour la construction	0,03%
4.16 matériel médical et dentaire	0,03%
4.18 réparation d'équipements et d'ouvrages	0,03%
8.3 télécommunications	0,03%
Total des domaines d'activité	100,00%

Figure 4 Domaines d'activités présents sur le territoire CCSSO

L'activité du pôle Attractivité et Développement Economique

ETUDES, ANALYSES ET PRECONISATIONS

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- création, développement, soutien,
- commerce , industrie, artisanat, agriculture, innovation, international.
- Economie sociale et solidaire
- data.fiscalité.observatoire

Renouvelé au cours de l'année 2021, le Pôle se structure durant 2022 en revoyant les partenariats nécessaires à l'accompagnement territorial de la CCSSO.

Les missions indispensables au suivi de la compétence Développement Economique ont déjà été identifiées. Elles pourront être adaptées selon les besoins ou les événements socio-économiques du territoire.

FONCIER / IMMOBILIER

- Observatoire
- Bourse locations /achats
- Création, Gestion et Entretien des ZAE & Bâtiments dédiés

Le Pôle a mené une série de rencontres avec les partenaires territoriaux principaux des secteurs ciblés :

TOURISME

- suivi OT
- promotion du territoire
- suivi des acteurs économiques tourisme
- taxe de séjour

- ✓ Le commerce
- ✓ L'industrie
- ✓ L'artisanat
- ✓ L'emploi
- ✓ L'innovation
- ✓ L'international

DEVELOPPEMENT DURABLE

- décarbonation des entreprises
- RSE
- EIT
- ZAN

MOBILITE

- transport interentreprise

EMPLOI

- recrutement
- formation

COMMUNICATION

- création support/digitalisation
- e-mailing / newsletters / RS

Les principaux axes

Faciliter l'accès des entreprises aux compétences et expertises d'appui dont elles ont besoin, en développant le partenariat institutionnel

En 2022, les conventions partenariales sont revues ou créées :

- ✓ CCI pour les services et l'industrie,
- ✓ CCI pour le commerce et services de proximité,
- ✓ CMA et métiers d'Art,
- ✓ CCI et PNR pour Ecologie Industrielle territoriale,

Rechercher et promouvoir la disponibilité foncière et immobilière pour l'implantation d'entreprises

- ✓ Promotion des locaux ou surfaces libres auprès de NFI et Réseau Investir Hauts de France,

Améliorer l'accessibilité et l'infrastructure des ZAE et du Quartier Ordener et y développer des services aux salariés

- ✓ Business Plan Ordener réalisé avec proposition de services pour la création du parcours résidentiel entrepreneurial,

Impulser ou accompagner des projets de mutualisation inter-entreprises

- ✓ Ecologie Industrielle et territoriale multi-partenariale adoptée,
- ✓ Participation à Cap'Industrie au Cetim,
- ✓ Réunions / ateliers avec experts CCI et CMA,

Accompagner le développement des réseaux de communication et la digitalisation des entreprises

- ✓ NORD FRANCE INVEST pour le volet international et les veilles stratégiques,
- ✓ Réseau Investir Hauts de France pour participer aux demandes d'implantation et au suivi du positionnement des Hauts de France,
- ✓ TERRITOIRE INDUSTRIE pour l'animation et le soutien à l'écosystème industriel du Sud Oise,
- ✓ INITIATIVE Oise Sud pour l'aide à la création d'entreprise.

- ✓ Rencontres avec les principaux opérateurs privés de l'immobilier sud Oise,
- ✓ Présence au SIMI pour nouvelles tendances/nouveaux contacts en 2021.

- ✓ Préparation des transferts de zones d'activités à la CCSSO (Les portes de Senlis, les Manufactures de Brasseuse).

- ✓ Création des rencontres professionnelles du Sud Oise à Chantilly,
- ✓ Petits déjeuners des Chefs d'Entreprises locataires à Ordener.

- ✓ Création d'un atelier avec CCI à Ordener.

Aider et guider les entreprises dans la mise en œuvre de leurs politiques environnementale et sociétale (RSE, économies d'énergie, QVT ...)

- ✓ Accueil de porteurs de projets pour des alternatives énergétiques (1ères demandes) : hydrogène, méthaniseur,
- ✓ Accompagnement des entreprises locales vers la neutralité carbone sur bâtiment, greenfield, avec le soutien de la Région par REV3 et l'ADEME.

Attirer et favoriser le développement des entreprises qui relèvent des filières d'excellence dans le domaine de l'innovation (biomimétisme...)

En 2021/2022 :

- ✓ Entretiens avec CETIM et Pôle de compétitivité EURAMATERIALS en cours,
- ✓ Accueil des porteurs de projet : start-up digitale liée au tourisme, sté hydrogène.

Contribuer à construire et à valoriser l'image du territoire (attractivité résidentielle et économique)

- ✓ Création de vidéos de promotion par OT,

- ✓ Soutien et participation aux événements touristiques,
- ✓ Participation et communication externe pour événements,
- ✓ Rapprochement avec Sud Oise Entreprises pour une étude Attractivité.

Coordonner la mise en adéquation entre les compétences attendues et l'offre de formation

- ✓ Territoires d'industrie avec ateliers d'échanges sur les besoins des acteurs locaux : Proméo, semaine de l'industrie, école de production O'Tech Compiègne.

Organiser le marché de l'emploi local (rencontre de l'offre et de la demande)

- ✓ Réinscription au PROCH'EMPLOI avec nouvelle équipe ad'hoc,
- ✓ Rencontre pour collectes d'indicateurs et d'études communes avec POLE EMPLOI,

- ✓ Participation du Pôle au Service Public pour l'Emploi Local de l'arrondissement de Senlis,
- ✓ Organisation sur CCSSO : Réunion publique « RH » avec animateur CCI.

Accompagner le développement des nouveaux modes de travail et de management (coworking ...)

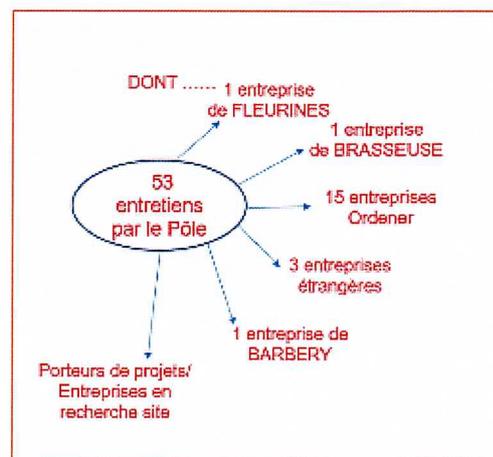
- ✓ Business Plan Ordener : coworking, télétravail, flexoffice, accompagnement intrapreneuriat, extrapreneuriat.

Le Pôle a participé aux ateliers d'intelligence collective dirigés par le Conseil Régional. En effet, dans le cadre de la compétence Développement Economique des Hauts de France, dont la Région est pilote et d'un diagnostic de grande échelle, il s'agissait de soutenir la création du nouveau Schéma Régional de Développement Economique de l'Innovation et de l'Internationalisation 2022-2028. Ce dernier sera adopté par le conseil régional en juin 2023.

De la même manière, le Pôle a participé au CPRDFOP 2022-2028 (contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles) ; ce contrat devant être cohérent avec les attentes et les besoins des entreprises.



En plus des entretiens in situ, le Pôle accueille les porteurs de projets ou les entrepreneurs locaux. L'année 2022 a donné lieu à 53 entretiens (auxquels s'ajoutent ceux réalisés par nos partenaires) pour des sollicitations très diverses : le recrutement, la mobilité, la recherche de locaux ou le foncier.



Chambre consulaire de l'Industrie et du Commerce

Convention « COMMERCE » 2022

Le **partenariat entre la CCI et la CCSSO**, pour le soutien et le **développement du commerce de proximité** sur le territoire de la CCSSO, a été établi en **2017** avec l'élaboration d'une convention de partenariat. En 2022, la convention a été renouvelée pour une période de 3 ans, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

La convention prévoit le **détachement d'un conseiller CCI dédié sur le territoire** de la CCSSO, à raison de 20 jours par an. Selon les situations, le conseiller a pour interlocuteurs les commerçants, les associations de commerçants et les maires des communes du territoire.

Le conseiller précise qu'il est mandaté par la CCSSO dans le cadre du partenariat.

Le conseiller intervient sur demande et répond aux sollicitations mais il effectue avant tout de la **prospéction** et des tournées de visites régulières. Son rôle, dans l'objectif d'améliorer la performance économique du commerce de proximité, est :

- ✓ D'**apporter du conseil**,
- ✓ D'**informer**,
- ✓ De **renseigner** sur les possibilités d'aides,
- ✓ De **proposer** des programmes de développement,
- ✓ De **mettre en relation** l'entrepreneur avec des organismes tiers ou d'autres directions opérationnelles de la CCI,
- ✓ D'**accompagner** l'entrepreneur dans ses démarches.



Précisément, ses missions consistent à (convention 2022-2024, article 2) :

- ✓ Détecter les besoins des exploitants,
- ✓ Déceler les entreprises en difficultés et les orienter vers le CIP (Centre d'Information et de Prévention),
- ✓ Conseiller les commerçants sur leurs problématiques quotidiennes (vitrine, aménagement, communication...),
- ✓ Les informer sur leurs obligations réglementaires (DUERP, accessibilité, hygiène, RGPD...),
- ✓ Les informer sur les dispositifs d'aides financières existants ou à venir,
- ✓ Les accompagner dans le montage de leur dossier d'accessibilité (hors plan),
- ✓ Les informer sur les formations organisées par la CCI de l'Oise,
- ✓ Leur proposer les dispositifs STARTER et BOOSTER subventionnés par le Conseil Régional, ou tout autre dispositif à venir qui répondrait à leurs besoins.



Le montant annuel du dispositif global s'élève à 14 000 euros, financés à hauteur de 50 % par chaque partenaire, CCI et CCSSO, soit 7 000 euros chacun. Selon le nombre de boosters relation client

contractés dans l'année, la CCI facture également à la CCSSO jusqu'à 5 kits communication par an, d'une valeur de 150 euros, soit **un montant annuel à la charge de la CCSSO de 7 750 euros /an.**

Durant l'année 2022, le conseiller CCI a développé des échanges auprès de **55 commerçants**.

Les commerces suivis se situent sur les communes de Chamant, Fleurines, Pontarmé, Senlis et Thiers-sur-Thève.

Les **accompagnements** générés consistent en :

- ✓ 3 accompagnements dossier d'accessibilité,
- ✓ 5 accompagnements Starter : 2 « starter numérique », 1 starter « Développement commercial » et 1 starter « Relation client », 1 création d'entreprise,
- ✓ 3 accompagnements Boosters : 1 « booster transmission », 2 « boosters numériques ».

12 commerçants ont été mis en relation avec des directions opérationnelles de la CCI.

Dans le cadre du nouveau partenariat, la CCI de l'Oise récompense le commerce de proximité engagé dans une démarche Qualité ; ces prix ont été remis en présence du Président de la CCI Oise et des élus locaux et intercommunaux à :

- ✓ Mme SIMON Laurence pour le GRENIER DE LAU à Senlis,
- ✓ M. CARDON Frères et Artisans, boulangers.



Convention « INDUSTRIE » 2022

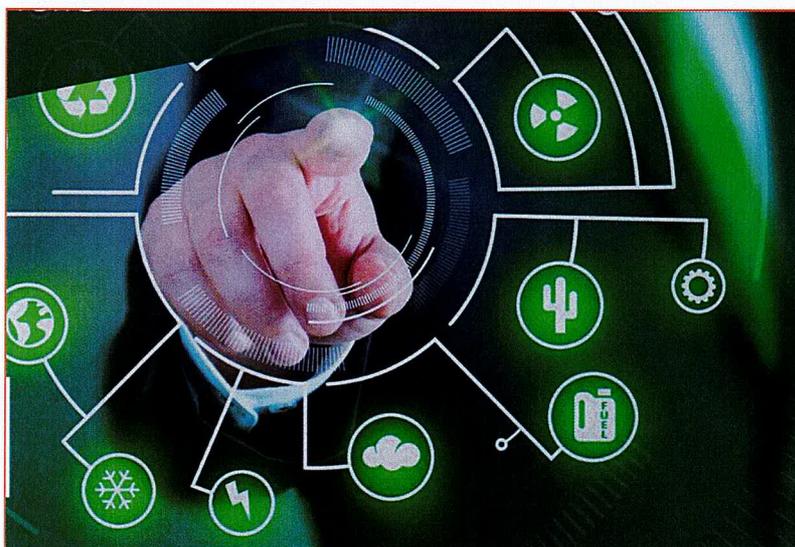
La Communauté de communes Senlis Sud Oise a souhaité renforcer sa proximité avec les entreprises

industrielles et de services et les accompagner dans le développement de leur activité.

Par une convention dite « industrie » avec la CCI, elle leur propose, ainsi, des actions destinées à améliorer leur performance économique sur le plan de l'innovation, de l'environnement, des ressources humaines, de l'accessibilité aux nouveaux marchés,

etc. Plus que jamais, la CCSSO considère qu'il y a nécessité de soutenir les acteurs économiques locaux face à la crise économique et sanitaire qui les impacte ou risque de les impacter dans leur production.

Composantes essentielles du territoire, les entreprises industrielles et de services ont besoin d'être accompagnées et soutenues au quotidien pour maintenir leur activité et poursuivre leur développement. Pour ce faire, la CCSSO et la C.C.I.O. ont décidé de conclure un partenariat permettant aux conseillers d'entreprise de la C.C.I.O. d'intervenir sur le territoire au nom de la collectivité, de détecter les besoins des entreprises et de proposer des outils adaptés, grâce, notamment, aux différents dispositifs nationaux et régionaux adaptés au contexte et besoins actuels.



Cette convention est basée sur l'animation territoriale pour les acteurs économiques mais aussi le diagnostic et l'accompagnement individualisés des entreprises de notre tissu économique.

Avec des ateliers thématiques sous forme de rencontres formelles ou de petits déjeuners, avec un conseiller d'industrie, pour un planning de visites in situ, il s'agit de mettre en place les actions suivantes :

- ✓ Détecter les besoins des entreprises,
- ✓ Apporter des conseils adaptés et mises en relations avec les conseillers experts de la C.C.I.O.,
- ✓ Informer sur les aides financières et orienter vers le Pôle Développement Economique de la CCSSO des entreprises sollicitant un tel soutien pour des projets de développement,
- ✓ Orienter vers le Pôle Développement Economique de la CCSSO des entreprises ayant des besoins liés à l'extension de leur site, aux infrastructures, de réseaux ou des attentes autres vis-à-vis du territoire,
- ✓ Prescrire des accompagnements experts,
- ✓ Les informer sur les formations organisées par la C.C.I.O.,
- ✓ Détecter des entreprises en difficulté, conseiller et orienter vers le CIP (Centre d'Information et de prévention),
- ✓ Identifier des besoins de mutualisation entre les entreprises du territoire pour dynamiser le tissu économique et les communiquer au chargé de développement économique CCSSO,
- ✓ Autres thématiques d'accompagnement :
 - Numérique (audit web pour évaluer la visibilité, réseaux sociaux, référencement, digitalisation des processus...),
 - Performance commerciale (stratégie, positionnement, diversification de l'activité, marketing produit...),
 - Gestion (analyse des documents comptables, détection des faiblesses, mise en place de tableaux de bord, construction d'un prévisionnel...),
 - Ressources humaines,
 - Transmission (diagnostic, évaluation financière de la société, publication de l'annonce sur le site national Transentreprise.com...),
 - Santé sécurité au travail (audit, évaluation des risques, analyse de poste, fiche au poste...),
 - Environnement, déchets, énergie (diagnostics, recherches d'économies, de filières, mise en œuvre des obligations réglementaires...).

En 2022, 11 entreprises ont pu bénéficier d'entretiens, 10 autres seront programmés en 2023.
Un atelier public relatif à la transmission d'entreprise s'est déroulé le 28 octobre 2022 à Ordener.

Chambre consulaire de Métiers et de l'Artisanat

La CCSSO a contractualisé en 2022 un nouveau et premier partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Le lundi 28 novembre, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (antenne de Nogent-sur-Oise) était invitée dans les locaux de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise.

A cette occasion, le Vice-Président de la CCSSO en charge du Développement Economique, Patrick GAUDUBOIS et le Vice-Président de la CMA Hauts de France, Commission territoriale de Creil, Thierry DESHAYES, ont échangé sur les premiers résultats de la convention de partenariat entre la CMA et la CCSSO, arrivée à mi-parcours.

Cette réunion de travail fut particulièrement constructive. Il est envisagé d'intensifier les relations avec notamment une permanence de la Chambre au sein des locaux de la CCSSO, quartier Ordener à Senlis, afin d'accueillir en proximité les artisans et de planifier des événements communs.

Dans ce cadre, Thierry DESHAYES, Vice-Président de la CMA, en présence des élus locaux et intercommunaux, a remis des Chartes Qualité aux artisans du Territoire qui ont obtenu ces reconnaissances.

Trois artisans ont été concernés à Senlis :

- ✓ M. ATHANE, coiffeur, Salon de Nicolas,
- ✓ Mme BOLLE, fleuriste, Rêve de fleurs,
- ✓ M. RINGEVAL, boulanger.

Deux artisans ont été concernés à Chamant :

- ✓ M. BELONIC, poissonnier, Poissonnerie de Chamant,
- ✓ M. DI ZAZZOLI, boucher, la Boucherie de la Ferme.



Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes

La mission locale exerce une mission de service public de proximité afin de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.



En France, 1,1 million de jeunes sont accompagnés, chaque année, par les missions locales. Près de 13600 professionnels les accompagnent dans leur recherche d'emploi.

La mission locale pour l'Emploi des Jeunes Sud Oise a une structure associative avec 17 salariés et une personne en service civique.

La MLEJ, tenue à des résultats, met en place les dispositifs d'Etat.

Elle doit développer la mobilité qui est un réel frein pour l'accès à l'emploi des jeunes.

Elle doit également repérer les « invisibles » par une offre attractive.

Puis, elle doit les motiver en les valorisant.



La CCSSO apporte son soutien financier annuel à la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes Sud Oise à hauteur de 37 733 euros. Durant l'année 2022, la MLEJ a accueilli 97 jeunes soit une évolution de 7% par rapport à l'année précédente.

Résultats des suivis des jeunes



Réseau Initiative OISE SUD



Initiative Oise Sud est une association Loi 1901 qui adhère au réseau Initiative France, premier réseau associatif de financement de la création d'entreprise et est implantée sur la commune de Nogent-sur-Oise. L'Association a pour objet de déceler et favoriser l'initiative, créatrice d'emploi par la création ou la reprise d'entreprises. Elle contribue à ces mêmes missions par l'octroi d'un soutien technique et une avance financière sous forme de prêt d'honneur sans garantie ni intérêt. Elle propose également un soutien après l'installation, par un parrainage ou un accompagnement personnalisé.

La CCSSO apporte son soutien financier annuellement afin que les porteurs de projet du territoire puissent être aidés pour la création, la reprise et le développement d'entreprises.

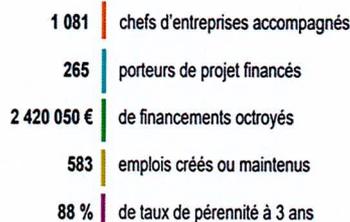


Ses missions

La plateforme intervient sur un territoire de 5 intercommunalités.

La création d'entreprise est régulièrement considérée comme un moyen de sortir d'une situation sociale difficile et de créer son propre emploi.

Depuis la mise en place du partenariat en 2001 (avec initialement la Communauté de Communes du Pays de Senlis puis des Trois Forêts et de Cœur Sud Oise) :



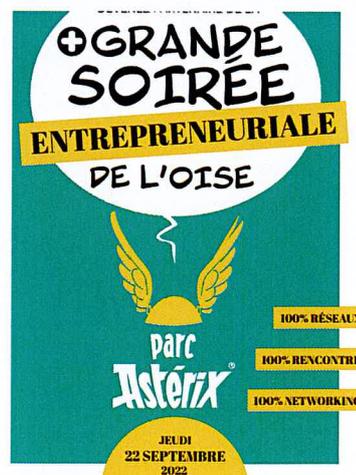
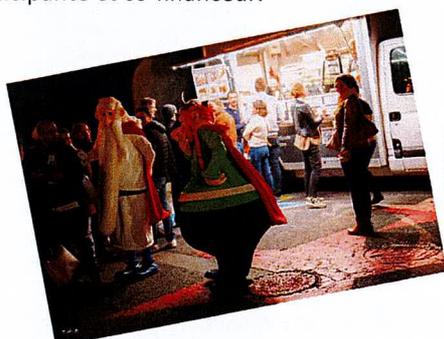
En 2022, la CCSSO et RIOS ont décidé conjointement de modifier la durée de leur partenariat. Elle est dorénavant de 3 ans.

Elle prend effet à compter du 1er janvier 2022 et fin au 31 décembre 2024.

La cotisation annuelle est de 0,65€/habitant (source Insee : 25160 habitants) soit pour 2022 un montant de 16 354 euros.

La Soirée des Entrepreneurs

Le 22 septembre 2022, les plateformes INITIATIVE de l'Oise renouent avec leur Soirée des Entrepreneurs au Parc Astérix. La CCSSO était présente en tant que participante et co-financier.





LES RENCONTRES PROFESSIONNELLES du sud de l'Oise

Les deux collectivités, CCSSO et CCAC ont décidé de créer un événement annuel dédié au développement économique. Sa vocation : favoriser l'achat local et le business inter-entreprises sur leurs territoires ; cet événement s'intitule « Les rencontres professionnelles du Sud de l'Oise ».

La première édition s'est déroulée le 30 juin 2022 à l'hippodrome de Chantilly avec un invité d'honneur en la personne de M. Serge TRIGANO.

Pour ce faire, la Communauté de communes Senlis Sud Oise a établi un partenariat permettant aux acteurs économiques du territoire du Sud Oise de bénéficier d'une animation professionnelle durant une journée dans un cadre dynamique.

Avec 6500 entreprises et plus de 22000 salariés, le territoire du Sud Oise regroupant les Communautés de Communes de l'Aire Cantilienne et de Senlis Sud Oise a organisé la 1ère édition des « Rencontres Professionnelles du Sud Oise ».

Limitrophe de la région Ile-de-France, au carrefour de la Métropole parisienne et des pays du Nord de l'Europe, le Sud Oise dispose d'atouts indéniables pour venir s'y investir et rencontrer ses entreprises.

A 50 kilomètres du centre de Paris, à 20 kilomètres de la zone aéroportuaire de Charles de Gaulle, à 45 minutes de l'aéroport de Beauvais, idéalement situé entre les autoroutes A16 et A1, au cœur des grands axes ferroviaires entre Paris, Amiens et Lille, notre territoire possède un réseau d'entreprises performantes, notamment, dans les activités tertiaires, technologiques, de commerce et de services.

Avec le dynamisme de nos entreprises, le Sud Oise est un territoire entrepreneurial proactif. L'âge moyen de nos entreprises (15 ans) démontre la pérennité et la fiabilité de celles-ci.

Cet événement à rayonnement régional a pour objectif de favoriser les rapprochements d'affaires entre entreprises, les ateliers d'informations, la mise en place de trophées entreprises du Sud de l'Oise et la visite de personnalités.

L'entreprise Keolis Oise basée à Senlis a remporté un trophée pour l'engagement de la société dans le développement durable.



Ordener

Le quartier Ordener accueille actuellement des **animations (ateliers, réunions)** en lien avec les conventions signées avec nos partenaires.

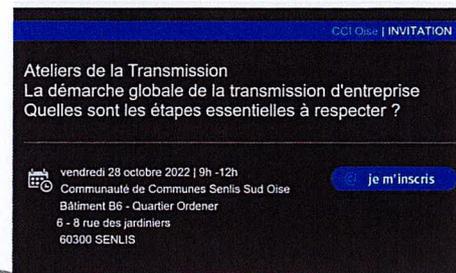
Ateliers

- ✓ Ateliers création / reprise CCI « Etes-vous prêt à entreprendre ? » + « Start Infos » CMA en alternance : 1 atelier mensuel,
- ✓ Ateliers transmission CCI + CMA en alternance : 3 ateliers par an en moyenne.

Un premier atelier transmission (CCI) a eu lieu le vendredi 28 octobre 2022.

Réunions

- ✓ CMA : Lundi 28 novembre 2022. Thématique : Le Développement durable (service environnement de la CMA HdF),
- ✓ RDV des Entrepreneurs (CCI Industrie) Lundi 12 décembre 2022, 18h – 20h. Thématique : RH.



Après les travaux de rénovation du bâtiment B6, les entreprises reprennent possession de cet hôtel d'entreprises avec la volonté d'en faire un lieu agréable pour leurs collaborateurs et leurs clients/visiteurs.



TERRITOIRES D'INDUSTRIE Sud Oise



Le 20 septembre 2018, le Premier Ministre a annoncé le lancement du programme Territoires d'Industrie comme l'une des actions du plan prioritaire de relance de l'industrie.

L'objectif de ce programme est de soutenir, via des dispositifs de financement et d'ingénierie technique, des projets publics ou privés visant à développer l'activité des entreprises industrielles, à faciliter leur recrutement, à favoriser l'innovation et à simplifier les procédures d'installation.

Le territoire de l'Agglomération Creil Sud Oise a été identifié comme un territoire du programme sur proposition de la Préfecture. L'écosystème du bassin industriel creillois dépasse le seul périmètre de l'ACSO, d'où un élargissement aux EPCI.

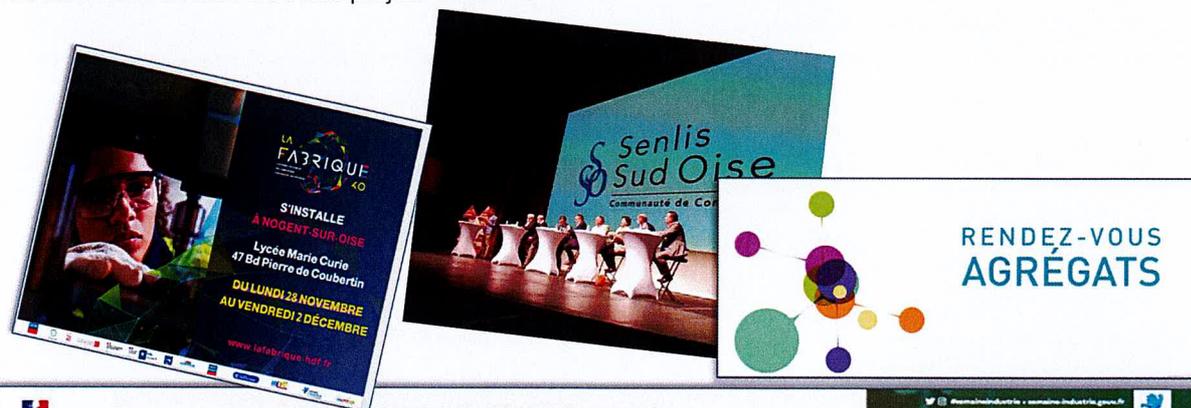
L'adhésion aux Territoires d'industrie n'induit aucune incidence financière pour les collectivités ou les entreprises s'y trouvant, ni aucune obligation de réalisation ou de résultats. Les enjeux résident dans la possibilité pour les porteurs publics ou privés d'obtenir des financements supplémentaires pour la bonne mise en œuvre de leur projet.

Depuis le 21 novembre 2022, dans le cadre de **LA SEMAINE DE L'INDUSTRIE**, des **entreprises du bassin industriel du Sud de l'Oise ouvrent leurs portes aux scolaires, aux jeunes et aux demandeurs d'emploi du territoire pour des visites exceptionnelles**. Cette initiative est la première action concrète organisée par les 7 intercommunalités qui se sont associées en 2021 pour unir leurs forces en faveur de l'industrie locale avec le dispositif Territoires d'Industrie Sud Oise.

L'objectif de cette semaine est de promouvoir et faire découvrir l'industrie d'aujourd'hui et la diversité des métiers qu'elle propose.

Ce riche programme permet de mettre en lumière celles et ceux qui font l'industrie de nos territoires :

- ✓ **Visites d'entreprises volontaires** : 2 sur la CCSSO : PROMEO et Bucher municipal
- ✓ **La fabrique 4.0** : du 28/11 au 02/12 usine mobile présentant les étapes de fabrication d'un produit
- ✓ **Les agrégats** : 22/11/22 rendez-vous annuel des acteurs de la recherche et de l'innovation.



NORD FRANCE INVEST

La CCSSO a souhaité être accompagnée par l'Agence de promotion de la Région Hauts de France NORD FRANCE INVEST. Elle a pour mission principale de contribuer, en liaison avec les partenaires économiques régionaux, à la promotion, au rayonnement et au développement économique de la Région Hauts-de-France, notamment en attirant des investissements exogènes ou en permettant des extensions internationalement mobiles de sociétés déjà implantées en Région.

L'action de NORD FRANCE INVEST s'inscrit dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté par le Conseil Régional Hauts-de-France pour lequel elle agit.

Les principales actions seront :

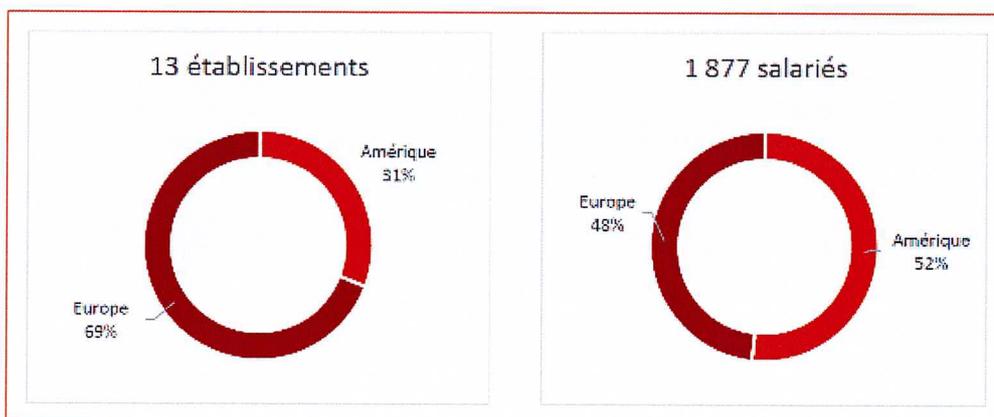
- ✓ Mise sous surveillance (veille économique dans la presse étrangère et/ou spécialisée) de 7 à 10 entreprises
- ✓ Mise à disposition des moyens d'investigation de NORD FRANCE INVEST et de ses bases de données pour effectuer des recherches ponctuelles sur des entreprises ou des prospects avec lesquels le partenaire est en contact (jusqu'à 10 recherches)
- ✓ Mise à jour, en fonction de l'actualité, de la note réalisée recensant les filiales d'entreprises à capitaux étrangers présentes sur le territoire de l'EPCI.



Cette offre de services est réservée aux collectivités signataires de la Charte du Réseau « Investir en Hauts de France » comme la CCSSO. Elle est d'un montant total de 3 000 euros à la charge de la CCSSO pour une durée de 12 mois.

La Communauté de Communes Senlis Sud Oise appartient au bassin de Creil

Il y a 13 établissements à investissements étrangers sur la CCSSO pour 1877 salariés.



Avec 13 établissements et 1877 salariés, la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se situe **à la 2^e position en nombre d'emplois et d'effectifs parmi les 9 EPCI qui composent la zone d'emploi de Creil.**

La première place est occupée par l'ACSO (2226 emplois et 37 établissements), tandis que la CCAC accueille 13 établissements détenus par des investisseurs étrangers, avec 390 salariés.

La CCSSO est suivie par la Communauté de Communes du Liancourtois qui compte 10 établissements pour 890 salariés.

Sur notre territoire, deux établissements concentrent 88 % des emplois créés par des entreprises à capitaux étrangers : Amazon France Logistique et Sanef.

TOURISME

Convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de Tourisme « Chantilly-Senlis Tourisme »

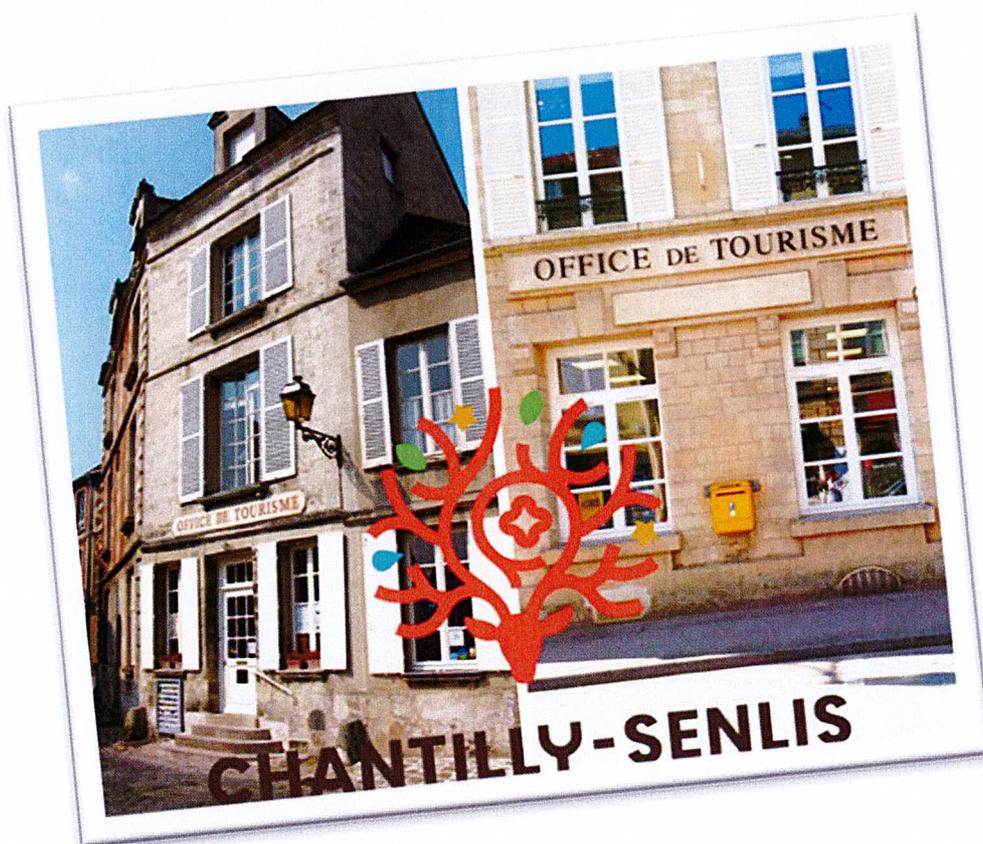
Depuis le 1^{er} janvier 2017 et la loi NOTRe (Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République), la promotion du territoire, notamment à travers la création d'un Office de Tourisme, est de la compétence intercommunale et la Communauté de Communes Senlis Sud Oise exerce dans ce cadre la compétence « Tourisme et Promotion du Territoire ».

En 2019, les Communautés de communes Senlis Sud Oise et Aire Cantilienne ont décidé de fusionner les Offices de Tourisme de Senlis et de Chantilly afin d'unifier la stratégie touristique à l'échelle des deux

territoires. Ainsi, l'Office de Tourisme « Chantilly-Senlis Tourisme » est devenu l'outil de promotion de territoire des deux intercommunalités.

Une Convention d'Objectifs a établi les objectifs à atteindre et les moyens financiers mis à disposition et la Communauté de Communes Senlis Sud Oise apporte ainsi chaque année une participation financière à l'OT Chantilly-Senlis pour l'exercice de sa mission et le déploiement de ses activités.

Dans ce cadre, la CCSSO a accordé en 2022 à l'Office de Tourisme Chantilly-Senlis une contribution financière de **203 000 euros**.



Le Rocher des Trésors

L'association CHANTILLY SENLIS TOURISME a produit un **spectacle historique de mapping monumental et de pyrotechnie**, dans la suite de la première édition présentée en 2021 à l'occasion des trois cent cinquante ans de la spectaculaire fête organisée par le célèbre VATEL, pour le Grand Condé, cousin de Louis XIV à Chantilly.

L'événement célébré en 2022 était le **bicentenaire de la naissance d'Henri d'Orléans, duc d'Aumale**, dernier propriétaire du Domaine de Chantilly et fondateur du musée Condé et de la renaissance et la restauration de ce joyau du patrimoine français.

L'histoire du château de Chantilly ayant eu des origines et impacts sur tout le territoire du sud de l'Oise, la CCSSO a tenu à s'associer au projet de « son et lumière » proposé par CHANTILLY SENLIS TOURISME et a apporté une **contribution financière de 5000 euros** pour la production de ce spectacle qui s'inscrit dans la politique de valorisation du territoire du sud de l'Oise.

« Le Rocher des Trésors, épisode II » s'est déroulé du 14 au 18 septembre 2022 sur le site du château de Chantilly. Il a accueilli 20 000 spectateurs sur 5 jours, provenant des régions Hauts de France et d'Ile-de-France.



VOYAGE AU TEMPS des 1^{ers} Rois de France

La Ville de Senlis travaille à l'élaboration d'un circuit culturel de valorisation patrimoniale sur monuments historiques, à destination des habitants et des touristes, intitulé :

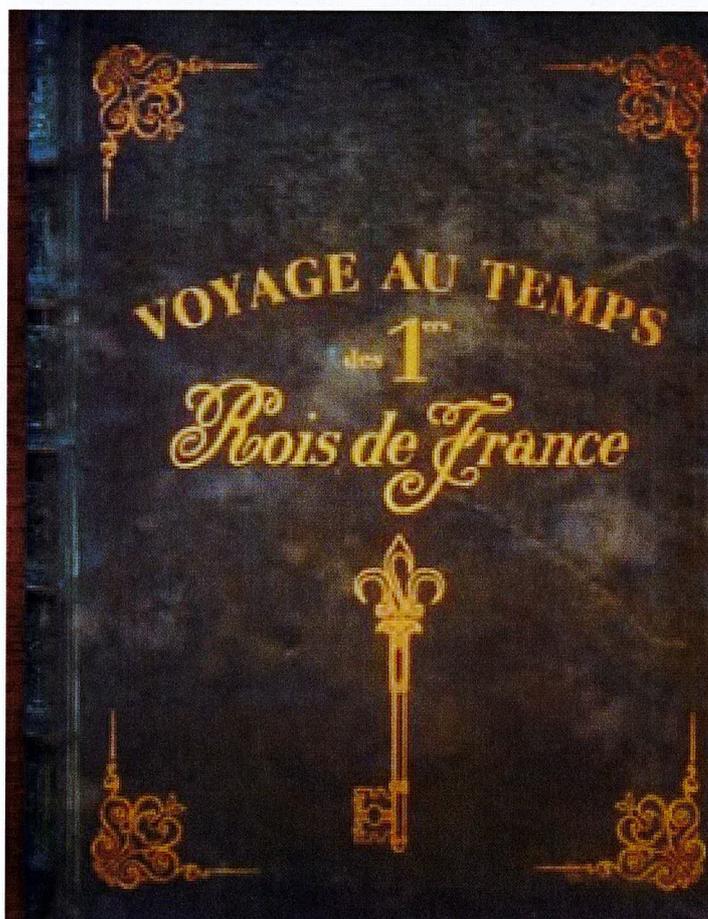
« VOYAGE AU TEMPS DES PREMIERS ROIS DE FRANCE »

Le projet prévoit d'aménager des espaces de visite sur les sites patrimoniaux emblématiques de la ville, tels l'ensemble patrimonial du Château Royal, la Cathédrale Notre-Dame, l'ancienne Eglise Saint-Pierre, le Jardin de l'Evêché...

La Communauté de Communes Senlis Sud Oise s'associe à cette démarche qui a l'ambition, à terme, de proposer **un circuit de valorisation patrimoniale à l'échelle du territoire et d'en devenir l'événement emblématique.**

Aussi, la Ville de Senlis, la Communauté de Communes Senlis Sud Oise et Chantilly-Senlis Tourisme ont convenu de travailler ensemble pour la mise en place opérationnelle du projet et de confier à l'OT Chantilly-Senlis la maîtrise d'ouvrage de la mise en tourisme du parcours.

Une convention a été signée par les trois partenaires définissant les rôles et missions de chacune des parties.



Les Journées de la Rose au Domaine de Chaalis

Depuis 2001, chaque 2^e week-end de juin, l'Institut de France organise les Journées de la Rose qui se déroulent sur le territoire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, au Domaine de Chaalis : plus de 150 exposants, spécialistes du monde végétal, artistes et artisans, s'y rassemblent pour présenter leurs dernières créations autour des thématiques du jardin et de la rose.

La 21^e édition des Journées de la Rose s'est tenue les 10, 11 et 12 juin 2022 avec pour marraine, Madame Arielle Dombasle.

Partenaire historique des Journées de la Rose, la CCSSO a renouvelé son partenariat avec l'Institut de France pour cette 21^e édition et a participé à la manifestation par :

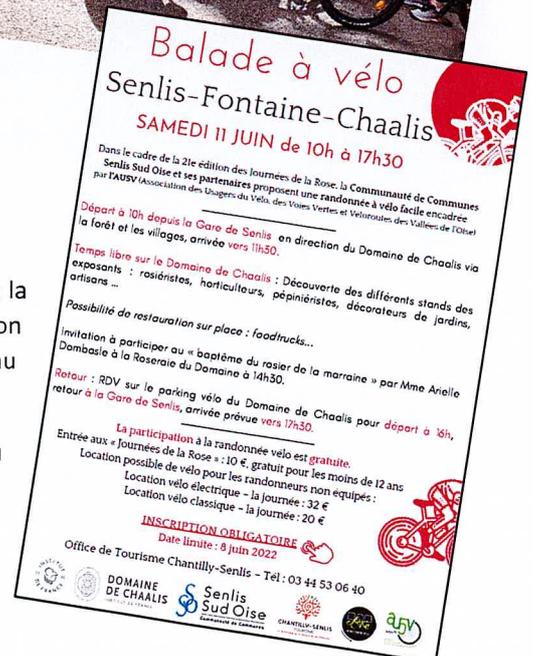
- ✓ Le financement d'une halte-garderie éphémère sur le site du Domaine de Chaalis,
- ✓ L'organisation d'un stand de l'OT Chantilly – Senlis pour la CCAC et la CCSSO,
- ✓ La fourniture de 3000 sacs « Journées de la Rose ».



NOUVEAUTE 2022 :

La CCSSO a souhaité renforcer l'association des habitants du Territoire à la manifestation en leur proposant un « week-end plaisirs » avec l'organisation d'une itinérance vélo depuis la gare de Senlis, via l'Avenue verte, jusqu'au domaine de Chaalis, suivie d'une participation aux Journées de la Rose.

L'Institut de France, organisateur de l'événement et propriétaire du Domaine, a participé à l'opération en organisant un aménagement sur le site de l'événement, pour l'accueil des vélos. L'Association AU5V a également été sollicitée et a assuré l'encadrement de la randonnée.

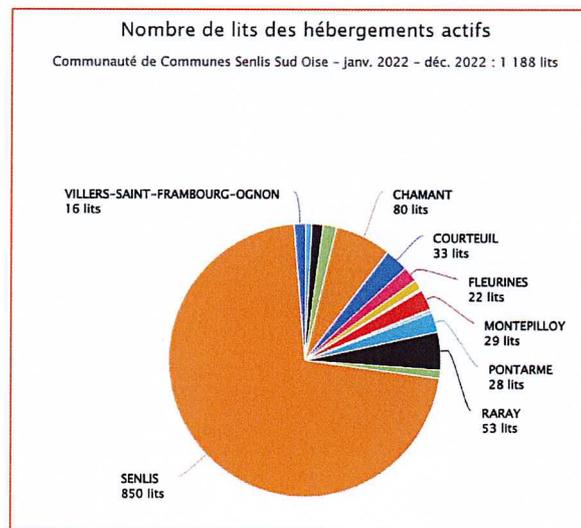
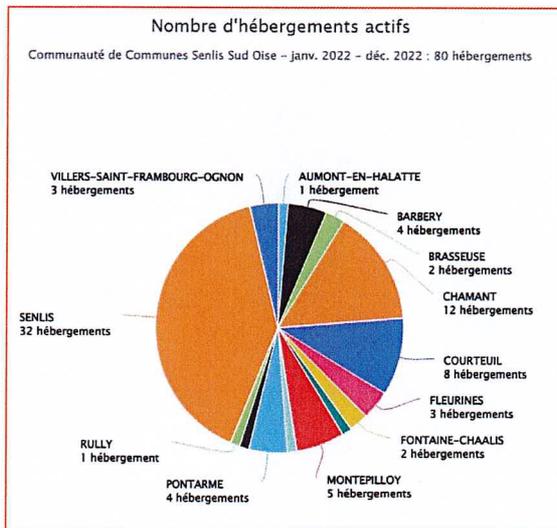
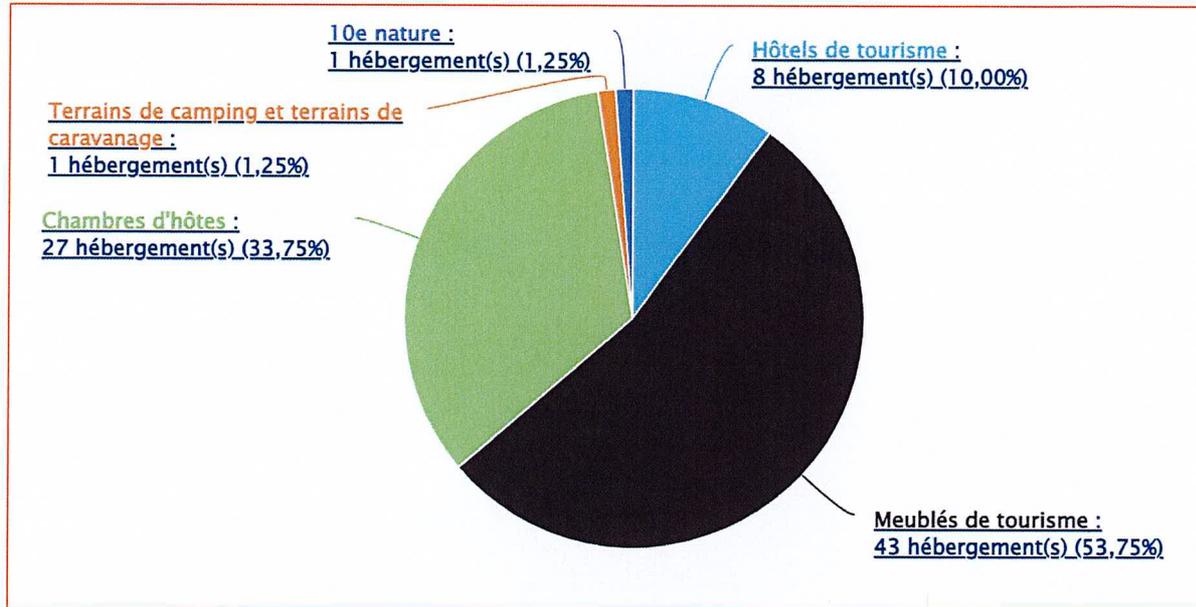




Rassemblement du groupe, devant la gare de Senlis, pour un départ à vélo en direction de Fontaine-Chalais, pour se rendre aux « Journées de la Rose » en juin 2022.

Taxe de séjour

En 2022, le nombre de lieux d'hébergements déclarés sur le territoire est de 80.
Le montant de la taxe de séjour s'est élevé à **191 767 euros**.



TRANSITION ÉCOLOGIQUE

TRANSITION ECOLOGIQUE

Plan Climat Air Energie Territorial

La réalisation d'un Plan Climat Air Energie Territorial est une obligation pour les EPCI de plus de 20 000 habitants. Pour une cohérence de bassin de vie et d'emploi et pour mutualiser les coûts d'études et coûts d'actions, la CCSSO a fait le choix de réaliser son plan climat avec les communautés de communes de l'Aire Cantilienne et des Pays d'Oise et d'Halatte.



Le Plan Climat réalisé entre 2018 et 2020 a été transmis pour avis, en 2021, à l'autorité environnementale, au préfet de Région et au président du Conseil Régional. Il a également été mis à la disposition du public.

A la suite de la réception des avis des autorités et des réponses du public, les fiches actions ont été modifiées et actualisées. Un mémoire en réponse a été rédigé pour répondre aux observations des avis réglementaires et aux remarques du public.

L'adoption finale du PCAET a été votée par délibération du Conseil Communautaire du 15 septembre 2022.

Les objectifs du PCAET de la CCSSO
à l'horizon 2050



Le plan d'action contient 45 actions énumérées ci-dessous :

 ACTIONS TRANSVERSALES	FA - 1	Se doter de moyens de piloter le PCAET et mobiliser les partenaires et acteurs
	FA - 2	Informier et sensibiliser les élus et agents pour en faire des relais de la transition écologique
	FA - 3	Sensibiliser les habitants aux enjeux du développement durable
	FA - 4	Intégrer les principes du développement durable dans l'aménagement du territoire
 LE PARC BÂTI ET LE CADRE DE VIE	FA - 5	Sensibiliser les ménages à la rénovation énergétique et impulser une dynamique
	FA - 6	Accompagner les ménages par la création d'un guichet unique de l'habitat
	FA - 7	Renforcer l'accompagnement des ménages pendant leur projet de rénovation énergétique
	FA - 8	Etudier la création d'une aide à l'investissement des ménages "Rénovation énergétique"
	FA - 9	Mobiliser les acteurs pour repérer les ménages en situation de précarité énergétique
	FA - 10	Favoriser l'émergence de groupements d'artisans locaux et leur formation
 LE PARC BÂTI ET LE CADRE DE VIE	FA - 11	Réaliser un diagnostic énergétique du patrimoine communal et intercommunal
	FA - 12	Développer des opérations de maîtrise énergétique sur le patrimoine communal et intercommunal
	FA - 13	Remplacer et optimiser l'éclairage public
	FA - 14	Installer des chaufferies biomasse dans les bâtiments publics
	FA - 15	Installer des panneaux photovoltaïque sur le patrimoine public
 INDUSTRIE	FA - 16	Réduire les consommations dues à l'éclairage des enseignes dans les ZAE
	FA - 17	Promouvoir les dispositifs d'aides et d'accompagnement des entreprises aux enjeux "Energie"
	FA - 18	Accompagner les entreprises dans la mise en place d'une démarche de type EIT.

 TRANSPORTS	FA - 19	Créer des aires de mobilité visant à offrir des moyens alternatifs à la voiture individuelle
	FA - 20	Renforcer les grands pôles d'échanges multimodaux et les points d'arrêt
	FA - 21	Renforcer les bus desservant les centres urbains, zone d'activités et pôles de mobilité rurale
	FA - 22	Créer un service de transport à la demande en zones peu denses
	FA - 23	Développer l'offre de covoiturage sur le territoire
	FA - 24	Intégrer les enjeux de mobilité dans les politiques d'urbanisme en limitant l'étalement urbain
	FA - 25	Aménager des itinéraires "modes doux" en zones urbaines et vers les gares et zone d'emploi
	FA - 26	Amorcer des réflexions avec les grandes entreprises du territoire sur la construction de PDE ou PDIE
	FA - 27	Développer la mobilité propre (électrique et GNV) sur le territoire
 AGRICULTURE	FA - 28	Accompagner la diminution des émissions de (GES) des pratiques agricoles
	FA - 29	Améliorer le potentiel de stockage carbone des sols agricoles
	FA - 30	Accompagner la diminution des consommations d'énergie du secteur agricole
	FA - 31	Favoriser la production locale et encourager les circuits courts et de proximité alimentaire
 ENERGIE RENOUVELABLE ET DE RECUPERATION	FA - 32	Etudier les synergies entre bâtiments voisins et conduire des projets mutualisés
	FA - 33	Impliquer les citoyens dans le financement des projets EnR
	FA - 34	Identifier les grandes toitures propices au PV et amorcer un dialogue avec les propriétaires
	FA - 35	Favoriser la pose de panneaux photovoltaïque dans le respect du patrimoine
	FA - 36	Développer les centrales photovoltaïque au sol et sur ombrières de parking
	FA - 37	Lancer un projet de méthanisation territoriale
	FA - 38	Accompagner les projets de méthanisation
	FA - 39	Recenser les bâtiments avec d'importants besoins en chaleur et climatisation
 DECHETS	FA - 40	Poursuivre la politique de réduction des déchets et de valorisation
 ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	FA - 41	Accompagnement des agriculteurs dans une meilleure gestion des ruissellements en milieu rural
	FA - 42	Intégrer les enjeux de limitation de l'artificialisation des sols dans les documents d'urbanisme
	FA - 43	Intégrer les enjeux de limitation du ruissellement des eaux pluviales dans les opérations d'urbanisme
	FA - 44	Promouvoir un usage sobre de la ressource en eau
	FA - 45	S'associer aux démarches de sensibilisation et de préservation des domaines forestiers

Des actions ont d'ores et déjà été mises en œuvre et sont présentées ci-dessous.

Voies Cyclables

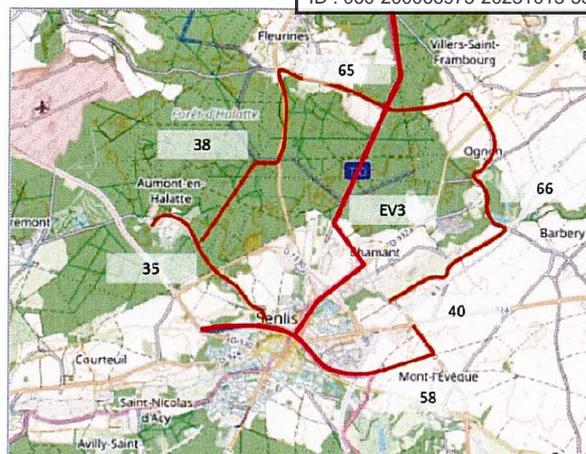
Les diagnostics des plans Climat et du Plan de déplacements mutualisés ont permis de déterminer que le secteur des transports est le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre sur le territoire. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre des moyens afin de réduire la part de la voiture dans les transports du quotidien.

La Communauté de communes a réalisé, en partenariat avec le Parc Naturel Régional Oise Pays de France qui a financé 80% de l'étude, son schéma directeur des voies cyclables, validé en juillet 2021 et inscrit dans un Plan pluriannuel d'investissement réparti en 6 tranches de 2022 à 2027.

Ce dispositif répond au point 1- de la fiche action n° 26 du PCAET : Aménager des itinéraires cyclables.

Elaboration de la 1^{ère} tranche des travaux des voies cyclables

- ✓ Senlis – Aumont-en-Halatte
- ✓ Aumont-en Halatte – Fleurines
- ✓ Fleurines – Villers-Saint-Frambourg-Ognon – Chamant
- ✓ Voie verte Senlis – Parc d’Activités des Portes de Senlis.



Planning prévisionnel des travaux : de septembre à décembre 2023.

Coût du projet

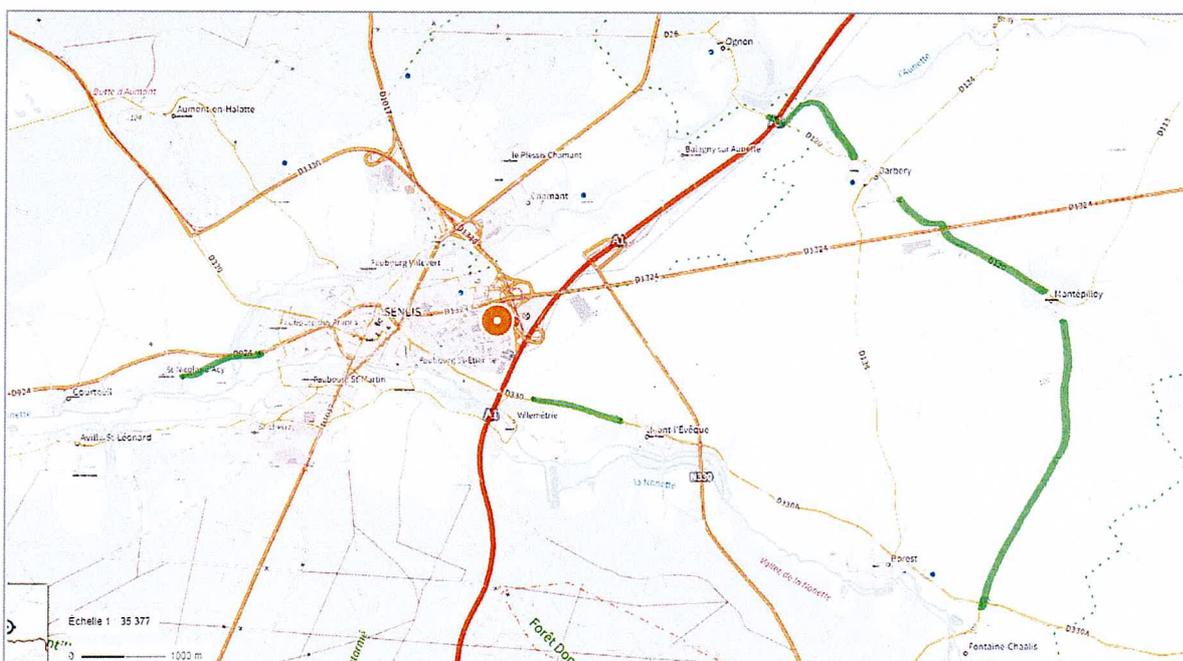
Montant des travaux + assistance à Maîtrise d’ouvrage : **856 252 € TTC.**

Choix de la 2^{ème} tranche des voies cyclables

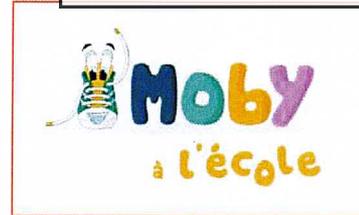
Les liaisons de la 2^{ème} tranche des voies cyclables ont été discutées et décidées par les élus lors de la commission du 8 mars 2022 :

- ✓ Senlis – Mont-l’Évêque
- ✓ Senlis – Courteuil
- ✓ Ognon – Fontaine-Chaalis

Planning prévisionnel des travaux : 2^{ème} semestre 2024.



Moby à l'école – Plan de déplacement établissements scolaires



Ce dispositif répond au point 3 de la fiche action n° 3 du PCAET : Sensibiliser les scolaires aux enjeux de mobilité durable et de réduction des consommations liés aux déplacements.

Le PDES est un ensemble de mesures visant à encourager le recours aux modes de transports alternatifs pour les déplacements scolaires. Ce dispositif couvre l'ensemble des déplacements liés à l'établissement scolaire : élèves, parents, enseignants et personnel, sorties de classes, fournisseurs, etc.

La CCSSO a proposé à chaque commune du territoire la mise en place du dispositif dans leurs écoles.

Les communes de Senlis et de Fleurines ont décidé de mettre en place ce dispositif dans leurs écoles élémentaires.

Le PDES couvre 2 années scolaires et est pris en charge à 75% par les certificats d'Economie d'Energie.

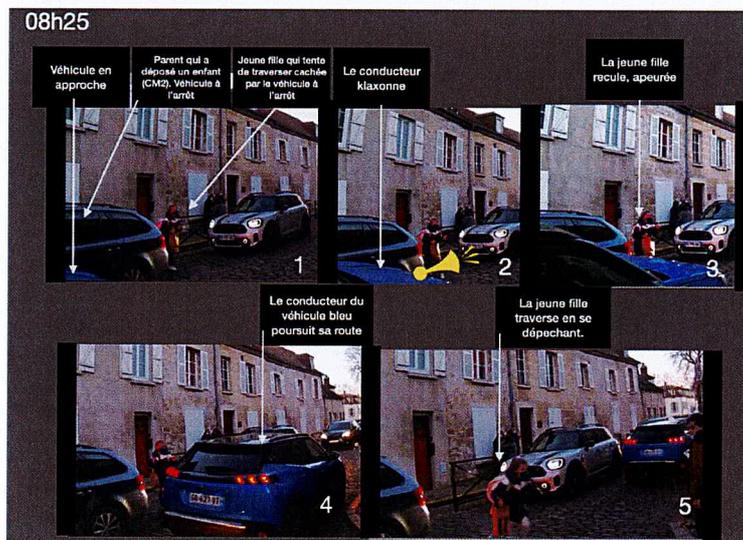
L'animation du dispositif est réalisée par les sociétés Ecomobyz, l'oiseau Cycle et l'association AU5V dont les intervenants sont formés par l'éco entreprise Eco CO2.

Lancement de la démarche au 2^e semestre 2021

- ✓ Réunion de cadrage avec tous les acteurs concernés
- ✓ Evénements de lancement et mise en place des comités Moby (parents, enseignants, élèves, personnel de l'école, Communauté de communes, Mairies)

Etapes réalisées en 2022 pour l'année scolaire 2022-2023

- ✓ Diagnostics mobilité : analyse des données
- ✓ Diagnostics accessibilité : analyse de terrain ; cheminements à pied et à vélo avec les enfants
- ✓ Sensibilisation des élèves par des ateliers sur l'écomobilité. 1 atelier/an /classe
- ✓ Rendu des diagnostics des établissements scolaires
- ✓ Propositions de plans d'actions pour chaque établissement



Exemple d'éléments du diagnostic

Exemple de proposition de plan d'action

Action	Objectif
<p>Valoriser la sente, elle permet d'accéder à l'école en évitant le point noir de la RD1017 (Annexe 3 / Proposition 1)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lui donner un nom - La jalonner avec une signalétique - L'éclairer - Assurer son entretien (taille des haies) - Rénover la voirie, élargir le cheminement pour le rendre accessible aux vélos - Rendre accessible, ouvrir la sente vers les nouveaux lotissements - Organiser un évènement festif sur la sente (concert, goûter, théâtre de rue, concert ...) - La rendre visible sur la carte de la commune 	<p>Augmenter la part modale Marche & Vélo</p> 
<p>Sécuriser les déplacements à pied</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser le trottoir en amont du garage par des potelets (Annexe 06 / Proposition 1) - Lancer une campagne de sensibilisation sur l'interdiction du stationnement sur trottoir, mettre en place des fausses amendes délivrées par les élèves avant d'envisager la verbalisation - Déployer un pédibus et envisager une solution pour les cartables (consignes à l'école, livres en double, chariot de transport ou vélo cargo) - Organiser des parcours à pied avec une sensibilisation sur la sécurité - En dehors de la zone de rencontre, généraliser la limitation à 30km/h, y compris sur la RD1017 devant la mairie et la place du village en raison de la présence de commerces et de traversées piétonnes - Condamner la dépose minute, la rendre ludique avec des marquages (marelle ...) 	<p>Augmenter la part modale Marche</p>  <p>44% des accidents d'enfants ont lieu sur le trajet domicile-école et 58% de ces accidents sont dus à des voitures mal garées (source : Prévention Routière).</p>
<p>Encourager le covoiturage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présenter le dispositif Rezo Pouce aux parents d'élèves par le PNR - Evaluer d'autres plateformes de covoiturage (Klaxit, Scoleo, Cmabule, PetitBus ...) - Organiser un challenge, trouver des volontaires pour expérimenter pendant une semaine le covoiturage - Déployer des places de Covoiturage (Annexe 6 / Proposition 2) 	<p>Augmenter le nombre de passagers par voiture</p> 
<p>Encourager les déplacements à vélo</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déployer une ligne de velobus municipale avec un vélo cargo + remorque pour le transport des cartables et instruments de musique - Déployer un abri à vélo au sein de l'école et des arceaux vélos devant l'école (Annexe 6 / Proposition 3) - Déployer le SRAV au sein de la commune pour former les élèves et rassurer les parents et préparer leur entrée en collège - Organiser des ateliers d'apprentissage à la réparation - Accompagner parents et élèves sur l'identification des parcours et la sensibilisation sur la sécurité 	<p>Augmenter la part modale Vélo</p> 

Etapes à venir pour 2023

- ✓ Mise en place d'indicateur de suivi pour les opérations qui auront été validées par les communes
- ✓ Analyse des résultats obtenus
- ✓ Pérennisation des actions mise en place

Coût du projet

Pour les 6 établissements scolaires concernés sur 2 années, le montant s'élève à **38 520 € TTC**.

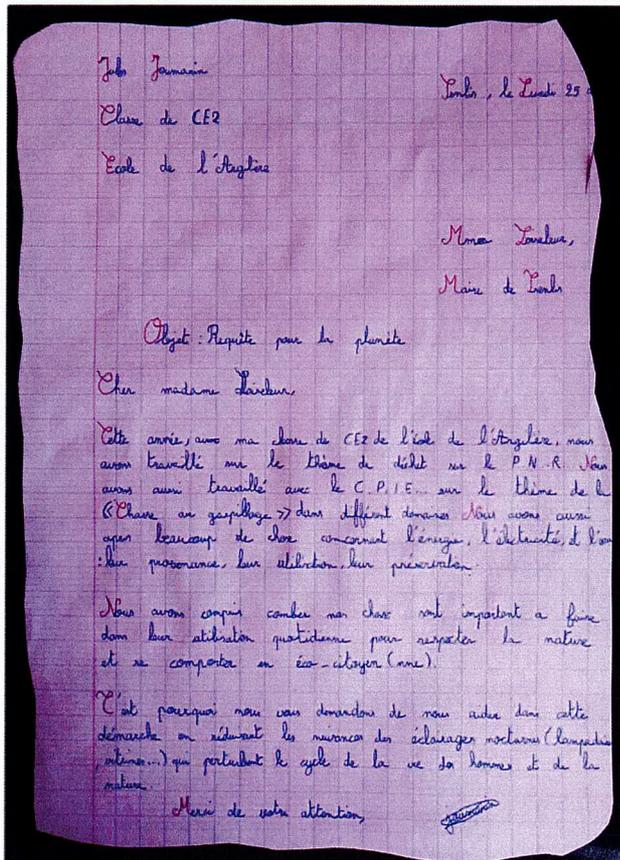
Watty à l'école – Sensibilisation des élèves aux économies d'énergie et d'eau

La sensibilisation aux économies d'énergie et aux enjeux du changement climatique est essentielle dès l'école maternelle et élémentaire pour assurer l'évolution en faveur de comportements responsables. Les futurs citoyens que sont les enfants, ambassadeurs des écocitoyens appris en cadre scolaire, facilitent la réduction des consommations d'énergie à l'école et au sein de leurs propres foyers.



La CCSSO a proposé à chaque commune du territoire la mise en place du dispositif dans leurs écoles. Ce projet a été initié en 2021 pour l'année scolaire 2021-2022.

Ce dispositif répond à la fiche action n° 3 du PCAET : Sensibiliser les habitants aux enjeux du développement durable.



Pour l'année scolaire 2022 – 2023, **18 classes** au sein de 4 établissements scolaires ont bénéficié de ces animations :

- ✓ Ecole élémentaire de l'Argilière
- ✓ Groupe scolaire de Brichebay

Le coût de ce projet pour les 18 classes s'élève à **6 480 € TTC.**

Mise en place d'un collectif « Partenaire des écoles »

Le Rectorat d'Amiens a sollicité les établissements scolaires de Senlis afin de postuler à une labellisation territoriale sur le développement

durable. Cette labellisation se divise en 3 niveaux : niveau 1 "territoires engagés", niveau 2 "territoires apprenants" et niveau 3 "territoires durables".

De nombreuses initiatives et actions sont menées par différentes entités sur le territoire :

- ✓ Communauté de communes : déchets, mobilité, énergie ...
- ✓ Mairie de Senlis : mobilités douces, alimentation, environnement, conseil municipal des jeunes ...
- ✓ CPIE : biodiversité ...
- ✓ Syndicat de la Nonette : gestion et préservation de l'eau ...
- ✓ PNR Oise-Pays de France : environnement, préservation des milieux naturels, patrimoine ...
- ✓ Collèges : labellisation, éco-délégués, environnement, alimentation, parcours de l'élève EDD ...
- ✓ Lycées : éco-délégués, formation professionnelle ...
- ✓ Ecoles primaires : parcours de l'élève EDD, forum Sciences ...

Toutes ces entités interviennent d'une manière ou d'une autre sur le développement durable dans les écoles.

Dans l'objectif d'avoir une vision globale des différentes propositions et ainsi pouvoir mieux gérer leur organisation et faciliter la gestion des

plannings et du choix des interventions par les directions et corps enseignants des écoles, il a été décidé d'établir un partenariat entre toutes les entités et de profiter de ces forces vives afin de construire un projet éducatif de développement durable sur notre territoire.

Ce dispositif répond à la fiche action n° 3 du PCAET : Sensibiliser les habitants aux enjeux du développement durable.

Les résultats de ces rencontres pendant l'année 2022 ont donné naissance à un projet de « Carrefour de la formation et des métiers de l'environnement » à destination des collégiens et lycéens, qui se déroulera en avril 2023

Le coût du projet « Carrefour des métiers » s'élève à 5 400 € TTC.



Programme d'innovation pour la gestion durable des ZAE sur un territoire d'expérimentation : les zones d'activité de la CCSSO

Les zones d'activités économiques (ZAE) ont un rôle important à jouer dans la dynamique de préservation de la biodiversité et en faveur des enjeux de bio-corridors. Si elles sont souvent perçues comme des points fractionnants, une gestion intégrée des espaces (parcelles, friches industrielles, pelouses, éléments paysagers...) peut permettre localement une reconquête de la biodiversité.

Les ZAE constituent donc des zones d'expérimentation pour décliner ces politiques d'aménagement durable. Ces zones peuvent jouer un rôle notable pour accélérer la transition écologique en impliquant entreprises et salariés présents.

C'est ainsi que la CCSSO, le PNR OPF, et la CCI ont engagé une expérimentation d'accompagnement des zones d'activités du territoire en faveur d'une gestion durable de leurs espaces extérieurs.

Ce dispositif répond pour partie à la fiche action n° 18 du PCAET : Accompagner les entreprises dans la mise en place d'une démarche de type Ecologie Industrielle Territoriale.

Le périmètre d'expérimentation concerne les 4 zones d'activités intercommunales de la CCSSO : la Zone artisanale de Fleurines, la Zone artisanale Le Poteau-Chamant, la Zone d'activités Senlis Sud Oise et la Zone artisanale de Villevert Senlis. A ces zones,

sont ajoutées des entreprises isolées possédant des espaces périphériques (Amazon et Hôtel Escapade à Senlis, Chanel à Chamant, Lidl à Barbery, Pontarmé...).

Contenu de la démarche

- ✓ Réalisation d'un diagnostic des enjeux écologiques à l'échelle des 4 zones d'activité du périmètre (hors entreprise refusant l'accès à leurs parcelles)
- ✓ Vérification du respect de la réglementation sur l'éclairage public et privé, vérification de l'extinction nocturne des éclairages privés
- ✓ Cartographie des enjeux biodiversité des ZAE intercommunales
- ✓ Proposition d'une stratégie de reconquête de la biodiversité dans les ZAE.

L'année 2022 a été consacrée à la réalisation des diagnostics écologiques (état des lieux des connaissances et des fonctionnalités écologiques attenantes et environnantes aux ZAE) et à la collecte de données.

Extrait du diagnostic

Etat du diagnostic

- Nombreuses découvertes encourageantes:
 - Quelques espèces rares en flore,
 - cortège d'oiseaux comprenant des passereaux menacés (Serin cini, Chardonneret, Linotte mélodieuse, Verdier d'Europe, Fauvette des jardins, Hirondelles rustiques...)
 - certains secteurs bien fréquentés par plusieurs espèces de chauves-souris
 - Des grenouilles, crapauds et tritons sur Fleurines...



Les entreprises ont été sollicitées afin d'être accompagnées sur la gestion durable de leur entreprise.

Prochaines étapes à réaliser en 2023

- ✓ Mise en place de groupes de travail sur les différentes thématiques pour accompagner les entreprises au passage à l'action.

Financement : Parc Naturel Régional Oise Pays de France

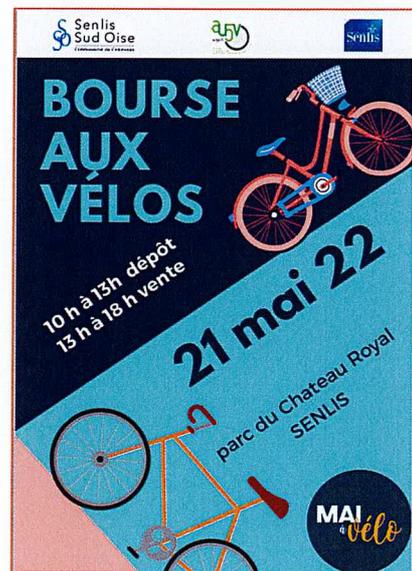
Bourse aux vélos en partenariat avec l'AU5V

La CCSSO s'est associée à l'AU5V pour proposer une bourse aux vélos qui a eu lieu le 21 mai 2022 dans le parc du Château Royal à Senlis.

Cette manifestation a permis de présenter aux habitants le schéma directeur des voies cyclables

Fiche action n° 26 du PCAET : Aménager des itinéraires cyclables

27 vélos ont été déposés à la vente, 11 vélos ont été achetés.



Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le 13/10/2023

ID : 060-200066975-20231013-53CC051023-DE

